

**Jacques LERAY**  
Professeur

Installé depuis 1982 en Champagne, opposant de la première heure au centre de stockage de déchets nucléaires de Soulaïnes, puis au centre TFA de Morvilliers enfin à BURE et au centre FAVL en projet près de Soulaïnes. Membre du Comité de Sauvegarde de la Champagne Méridionale.

Invité aux réunions de CLI du CSA, j'ai pu constater les rapports complices et malsains pour la Démocratie entre Andra/ Etat/Politiques/Institutions de la Santé et du Travail.

Membre du CEDRA et de l'EODRA

Jusqu'au 17 septembre 2013 Maire de Beurville commune adhérente de l'EODRA.

**contact //**

Jacques LERAY

Adresse 4 rue du val de Clairvaux  
52110 BEURVILLE

Email jaleray@wanadoo.fr

**Lettre aux enfouisseurs, décideurs institutionnels  
illusionnistes du développement économique**

Comment priver populations et décideurs locaux du choix de l'avenir de leur territoire.



actualités

**oui au laboratoire  
de recherche**

**LIGNE DIRECTE DE JUILLET 1997**

**Journal du Conseil Général de Haute-Marne,  
présidé par Mr NIEDERBERGER Pierre, page 6.**

« Le 13 mai 1996, le Gouvernement a autorisé l'Andra à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation pour 3 laboratoires de recherches souterraines. L'un d'eux concerne la commune de Bure. Le Conseil Général de la Haute-Marne, comme celui de la Meuse a donné un avis favorable sur sa demande dans sa réunion du 27 mai 1997 ».

**Ligne directe :** « *L'avis favorable du Conseil Général est-il le feu vert pour un stockage ?* »

**Le Président Pierre NIEDERBERGER** « Non. Il faut arrêter de faire l'amalgame. La loi du 30 décembre 1991 a prévu 3 voies de recherche. Les laboratoires sont des outils de recherche. »

**LD :** « *Est-ce à dire qu'à l'issue des recherches le site Est pourra recevoir des déchets ?* »

**PN :** « Je le répète, il faudra une nouvelle loi, donc un débat démocratique pour que cette voie soit choisie, ainsi que le site. **Dans sa délibération, le Conseil Général exige qu'à ce moment là il y ait consultation des populations.** »

**LD :** « *C'est donc en 2006 qu'une décision sera prise ?* »

**PN :** « Et plus tard si nécessaire. A cet égard, le Conseil Général de la Haute-Marne, comme celui de la Meuse, demande que les recherches soient poursuivies tant que des résultats incontestables ne seront pas obtenus, notamment sur la réversibilité du stockage. »

**LD :** « *On a beaucoup parlé des crédits d'accompagnement.* »

**PN :** « et on a laissé entendre qu'ils étaient là pour acheter les élus locaux. »

**Formidable Ligne directe, tout y est :  
recherche, démocratie finance.**

## // Contradictions entre les attendus et le réel

### Pourquoi l'enfouissement ?

Rapport parlementaire N° 2159 AN et 250 Sénat. L'Agence Internationale de l'Energie Atomique de Vienne : « *Bien qu'il ne soit pas possible de garantir un total confinement des déchets radioactifs sur des échelles de temps très étendues, l'objectif est de donner l'assurance raisonnable de l'absence d'impact inacceptable sur la santé humaine.* » En application de ce programme, l'AIEA a publié en 2003, un document élaboré par un panel d'experts internationaux constitué par ses soins,

sur le sujet suivant : « *l'entreposage à long terme des déchets radioactifs : sûreté et durabilité* ». **La position des experts rassemblés par l'AIEA a toutefois été endossée par cette dernière d'une manière parfaitement claire : le stockage géologique est la solution.** L'Andra cherche pour son projet de stockage profond des déchets radioactifs à longue vie et haute activité un sous sol sur mesure. De ces exigences naît le mythe du coffre fort d'argile.

### Non faillé

Les failles, signalées par Mr André Mourot Ingénieur géophysicien IPGS, « *rapport de ses travaux avec le géologue Jacques MULLER, Paul HUVELIN et Antoine GODINOT* » « *Le mystère des failles de Bure* ». *Comment envisager sérieusement un enfouissement si le bloc de terrain retenu n'est pas homogène ? S'il est fracturé ou multi-fracturé, l'eau creusera un chemin et viendra se gorger de poison pour poursuivre sa route. Dès 1995 l'Andra annonçait dans une brochure qu'il*

*n'existait pas de failles dans le secteur du laboratoire et qu'il n'y avait pas d'aquifères rencontrés dans les sondages. Pourtant les cartes géologiques publiées par le BRGM montrent bien que des failles importantes existent, puis l'étude par la Compagnie Générale de Géophysique apporte des compléments, à tel point que l'Andra a gommé certaines failles dans des documents présentés à l'Enquête Publique de 1997* ».

### Non sismique

La comparaison entre 2 zones de tailles identiques, l'une centrée sur la région parisienne, l'autre sur la région de Bure montre bien la zone la plus sismiquement stable, celle de Paris. De 1964 à 2012, on recense 12 séismes sur Paris contre 1783

sur la zone de Bure (<http://renass.u-strasbg.fr>). Avec la preuve contemporaine : **le 22 février 2003, un séisme de 5,4 degrés secoue l'est de la France.**

### Absence d'eau

La région Meuse/Haute-Marne, surnommée **le Château d'eau de la France** semble tout indiquée « *Regardez la carte du département de la Haute-Marne. Les rivières vont vers le sud (affluents de la rive droite de la Saône), vers le Nord les cours d'eau sont nombreux à courir vers la Seine et la Marne. Un fleuve européen prend sa source sur le plateau de Langres : la Meuse qui va jusqu'aux Pays-Bas en passant par la Belgique* ». Une couche argileuse entre 2 couches aquifères est-elle la garantie d'une absence d'eau garantie sur le long terme ? Dès 2001, un membre du CLIS, en visite sur le chantier de Bure s'étonne de la présence d'eau dans les puits en creusement.

Il adresse une lettre au directeur du centre et reçoit cette réponse : « *En réponse à votre courrier du 7 décembre 2001 et suite à ma communication orale au Bureau du CLIS du 17 décembre 2001, je vous confirme les estimations de volumes d'eau contenu dans les terrains soit sur l'emprise du Laboratoire (17 ha) soit, plus logiquement sous la surface du bassin versant (2,4 km<sup>2</sup>). Je vous confirme que les calculs donnent des volumes qui se chiffrent en millions de m<sup>3</sup>. Le Directeur du Laboratoire* » Toute cette eau va circuler immanquablement dans les couches de calcaire jusqu'à la couche hôte de stockage : le callovo-oxfordien. ■

## // Le stockage des déchets radioactifs en France en pleine expansion

- **Centre Manche La Hague** 15 hectares, 527 225 m<sup>3</sup> de déchets,
- **CSA Soulaines** dans l'Aube, 95 ha, 1 million de m<sup>3</sup>, 267 496 m<sup>3</sup> en 2012,
- **Cires TFA Morvilliers** dans l'Aube 46 ha, 360 000 m<sup>3</sup> répertoriés, 227 449 m<sup>3</sup> stockés fin 2012,
- **Projet FA-VL Recherche dans l'Aube près de Soulaines, Bure HA-VL.**

**Avec sa cohorte d'inconvénients** : transport de matières dangereuses, pollution de zones riveraines,

Auto-contrôles des sites avec des protocoles définis par l'exploitant, laboratoires indépendants qui utilisent les points de contrôles du protocole, problèmes sanitaires qui ne peuvent être étudiés du fait de la très faible population, normes édictées par l'industriel les adaptant aux pratiques (couvercles de cuves, et autorisation de rejets à Soulaines), oublis de rapports coûteux : IEER pour le CLIS, ERDYN pour la géothermie qui disqualifie à tort cette potentialité.

### Lois sur mesure qui facilitent l'activité du lobby

Abrogation de la règle fondamentale RFS III.2.f du 01/06/1991 rédigée par l'Autorité de sûreté nucléaire, visant à sauvegarder des richesses du sous-sol (ici la Géothermie) remplacée par le guide de l'ASN du 12/02/2008 beaucoup moins contraignant. Lois de 2006 autorisant les rejets de Soulaines qui en produisait impunément depuis son ouverture la **Communauté de communes de Soulaines hors la**

**loi sur le critère de seuil de population** (Loi sur l'intercommunalité n°2010-1563 du 16 décembre 2010). Pourquoi cette exception alors que l'Andra prospecte sur ce territoire pour implanter le centre de stockage des déchets atomiques FAVL ? Des critères de choix d'implantation des installations : faible densité de population, économiquement fragile, géologiquement compatible.

### Le mirage économique

Dans ces zones économiquement fragiles, l'abus de faiblesse est facile et le chantage à l'emploi efficace. Les élus n'hésitent pas à vendre le territoire, pour lequel ils ont un mandat temporaire de gestion, pour l'éternité. Perfusion comme les DOM TOM atomiques.

**Qu'espérer d'une poubelle atomique ? 30 ans d'activité pour la remplir, 300 ans pour la garder, des chiens feront l'affaire, une terre stérile pour l'éternité, sans espoir de retour. Merci aux magiciens.**

Illusion toujours un centre de conservation des documents transplanté de Paris en zone rurale (Taxe

moins élevées). Achat de terrains à des prix record dans ces régions. Les jeunes exploitants agricoles seront exclus, un exemple dans l'Aube 5 ha 80 payés 166 905,15€ soit 27 818€ l'hectare !!!!

Dégradation du marché de l'immobilier, qui veut s'installer près de ces centres mortifères ?

Image du territoire dégradée comment expliquer à la population mondiale que le champagne n'est pas produit près de ces centres localisés en CHAMPAGNE ? ■

## // Démocratie bafouée

### Consultation des populations

Contrairement à la délibération prise par le Conseil général de la Haute-Marne en 1997 les élus actuels refusent de consulter démocratiquement la population

locale. Le choix est délégué à la représentation nationale.

## Référendum

La pétition des citoyens meusiens et haut-marnais sur le sujet de l'implantation d'un centre de stockage profond de déchets HAVL sur leur territoire est rejetée.

Les pétitions ont été remises à la Commission du débat public à Ligny-en-Barrois en 2013.

## Réversibilité

Argument cher aux opposants et de bon sens, les institutions essaient de valider un concept de

réversibilité applicable à la période de chargement des alvéoles. L'escroquerie est manifeste.

## Mensonges du CSA de Soulaines une expérience à ne pas oublier

Pour favoriser l'acceptation par les riverains du CSA Soulaines recevant les déchets FMA VC (moyenne activité vie courte 300 ans minimum tout de même) le centre à son ouverture n'a pas d'autorisation de rejets bien que la compression des fûts rejette des gaz radioactifs dans l'environnement. La régularisation sera la loi de 2006.

Les transports devaient se faire par le rail, la route s'y substitue. Le site devait être banalisé 300 ans après son exploitation. Des produits stockés contiennent du plutonium (période 24000 ans) il ne sera **JAMAIS** banalisé.

Le développement économique de la région montre peu de changements visibles.

## Le débat public

Contestable dans sa forme puisqu'il reste consultation et non décisionnel, l'expérience du précédent en 2005 demeure dans les mémoires tant la **LOI no 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs** est aux antipodes de ses conclusions.

Le débat de 2013 sous sa forme internet n'a pas permis l'expression des citoyens, sa principale utilité est d'avoir démontré l'exaspération des peuples face au rouleau compresseur institutionnel qui les méprise.

## Principe de Prévention et Principe de Précaution

L'application de ces deux principes doit conduire à la disqualification d'un tel projet, tant les aléas sur des milliers (millions) d'années peuvent être nombreux et imprévisibles. L'obstination de nos dirigeants à CROIRE au nucléaire, les conduit à l'aveuglement de ne pas percevoir que la gestion des déchets nucléaires, s'apparente au mythe du « *Tonneau des Danaïdes* » les uns vidant ce que d'autres remplissent. Tout cela au nom d'une indépendance énergétique, l'uranium vient du Niger !!!!! et d'autres pays, « d'une énergie

propre » (Tchernobyl, Fukushima, déchets, etc .. ), bon marché (Construction des EPR, Gestion des déchets, Démantèlement des centrales, Gestion des accidents).

Ce système mis en place au mépris d'un choix du Peuple Français continue à évoluer dans le cadre institutionnel initial, sous le contrôle d'une caste qui effectue ces choix fondamentaux dans le secret des cabinets. ■

